

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2026

N°004/27-03-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 27

Absents : 0

Procurations : 2

Date de convocation: 23 mars 2026

Date d'affichage: 23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

HEYMES Pascal, DEVIC Muriel, GERACI Thomas, CAUSSE Véronique, SERVEL Jacques, CHALER Muriel, SOULIÉ Marvin, CASTANIER Florence, MAZEL Stéphane, VASSEUR Ghislaine, JACONO Georges, CARBONNEL-BRINGUIER Simone, BOUKHENOUNA Hajd, O'KELLY Aurore, POUCHARD Romain, MARTIN – DEQUEKER Sophie, VALLES Hélène, CHIRICI Gilles, MARTICHON Jacqueline, VOLTA Franck, PERLY Marie-Elisabeth, RAK Laurent, REVOL René, DIRHOUSI Zohra, OLIVARES Jean-Pierre, ALBEROLA-LAMARRE Vérane, WOILLET Frédéric.

Procurations :

Monsieur Bruno GUIRAUD donne procuration à Monsieur Thomas GERACI

Madame Florence MARCHETTI donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

Secrétaire de séance

Monsieur Marvin SOULIÉ.

AFFAIRE N°4**Election des adjoints**

Il est rappelé que l'article L. 2122-7-2 dispose que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. ».

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'élection des adjoints à bulletin secret.

Signature

Cachet



Après avoir fait appel pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, la liste conduite par Monsieur Jacques SERVEL.

- 1^{er} adjoint : Jacques SERVEL
- 2^{ème} adjoint : Véronique CAUSSE
- 3^{ème} adjoint : Thomas GERACI
- 4^{ème} adjoint : Muriel CHALER
- 5^{ème} adjoint : Stéphane MAZEL
- 6^{ème} adjoint : Simone CARBONNEL-BRINGUIER

Il est donc procédé au vote.

La liste présentée recueillant 24 suffrages exprimés, sont proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions :

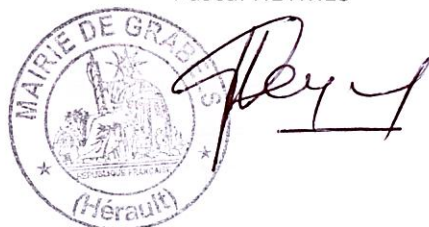
- 1^{er} adjoint : Jacques SERVEL
- 2^{ème} adjoint : Véronique CAUSSE
- 3^{ème} adjoint : Thomas GERACI
- 4^{ème} adjoint : Muriel CHALER
- 5^{ème} adjoint : Stéphane MAZEL
- 6^{ème} adjoint : Simone CARBONNEL-BRINGUIER

Le procès-verbal est annexé à la présente.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,
Marvin SOULIÉ



A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Marvin Soulié', written in a cursive style.

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

